



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Le smartphone exclu des cours au lycée : des mesures pour mieux protéger les jeunes

19 mai 2025

Le smartphone exclu des cours au lycée : des mesures pour mieux protéger les jeunes

Les effets négatifs d'une utilisation excessive des smartphones et des réseaux sociaux sur la santé mentale, le développement physique et les performances scolaires des enfants et des jeunes sont aujourd'hui largement documentés. Face à ce constat, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a lancé à la rentrée scolaire 2024/2025, la campagne *Screen-Life-Balance* visant à promouvoir un usage digital plus responsable et à rétablir un équilibre sain entre vie digitale et vie réelle des enfants et des jeunes.

Un vaste processus de consultation avec les principaux partenaires scolaires a permis d'élaborer des recommandations claires concernant l'utilisation et l'exposition aux médias digitaux, adaptées aux différentes tranches d'âge des enfants et des jeunes. Ces recommandations couvrent les domaines de l'école, de l'éducation non formelle ainsi que de la sphère familiale.

Dans ce contexte, des mesures concrètes ont déjà été mises en œuvre dans l'enseignement fondamental. Depuis le 22 avril 2025, l'usage des smartphones et autres appareils connectés y est strictement interdit dans l'ensemble de l'enceinte scolaire, y compris pendant les pauses. Cette réglementation s'étend également aux maisons relais.

Dans les lycées, de nouvelles règles concernant l'usage des smartphones entrent en vigueur dès le 2 juin 2025. Appelés par le ministère à choisir parmi trois niveaux de restriction, chaque établissement a établi, en concertation avec sa communauté scolaire, les modalités concrètes des nouvelles régulations à mettre en œuvre. Ces règles prévoient a minima une séparation physique obligatoire entre les élèves et leurs smartphones pendant les cours dès le 2 juin 2025. Dans le cadre de leur autonomie, les lycées ont eu le choix d'aller au-delà du niveau de restriction minimal en définissant des restrictions supplémentaires selon les besoins locaux (tranches d'âge, plages horaires, zones spécifiques, etc.). Les lycées ont également eu la possibilité d'opter pour une interdiction totale de l'utilisation de smartphones. Ces mesures seront mises en œuvre de manière progressive à partir du 2 juin 2025.

La restriction d'utilisation des smartphones au lycée est complétée par d'autres mesures qui visent à protéger les jeunes et à les guider vers une maturité digitale. Celle-ci est généralement située autour de l'âge de 15 ans, où les élèves sont capables d'exercer un usage plus autonome des outils digitaux. Le but est de protéger les élèves d'une surexposition aux écrans et aux contenus inappropriés voire dangereux et de créer des conditions d'apprentissage plus sereines pour toute la communauté scolaire, à favoriser la concentration et à encourager les interactions sociales directes entre les élèves. Le ministère entend ainsi accompagner les jeunes dans le développement de compétences digitales, tout en les protégeant des dérives d'un usage non maîtrisé et déséquilibré des outils digitaux. Seront prévus en tant que mesures le renforcement des filtres de contenu sur les réseaux pédagogiques des lycées et l'introduction de restrictions d'âge pour l'accès à certains réseaux sans fil.

Les nouvelles règles pour l'utilisation du smartphone dans les lycées

Dès le mois d'octobre 2024, le ministère a appelé les lycées à définir les nouvelles règles quant à l'utilisation des smartphones, qui seront applicables d'ici la reprise des cours après le congé de la Pentecôte. Trois différents niveaux de régulation étaient possibles :

- le niveau de restriction minimal et obligatoire pour tous les établissements, qui consiste en une séparation physique entre l'élève et son smartphone ou tout autre appareil similaire pendant les cours ;
- un niveau de restriction renforcé selon les lieux, les plages temporaires et l'âge ;
- une interdiction totale de l'utilisation du smartphone dans l'établissement.

Tous les lycées ont mis en place un processus participatif avec leur communauté scolaire pour leur démarche de régulation des smartphones et autres appareils connectés. Tous les établissements ont sollicité les organes représentatifs (comité des élèves, comité des parents d'élèves, comité de la conférence du lycée), afin d'engager un débat ciblé sur les modalités de mise en œuvre de cette régulation. Dans chaque établissement, le comité d'élèves a été consulté et activement impliqué dans le processus. Par ailleurs, 14 des 38 lycées ont eu recours à des sondages ou questionnaires, permettant de recueillir l'avis de plusieurs milliers d'élèves, de parents et de membres du personnel. Dans deux tiers des établissements, ce travail a également été accompagné par leur cellule de développement scolaire, apportant un soutien méthodologique et stratégique.

Selon les retours des lycées, le processus de consultation a d'ores et déjà permis une prise de conscience accrue quant à l'usage excessif des appareils numériques. La grande majorité des membres des communautés scolaires s'accorde désormais à reconnaître la nécessité d'une régulation, perçue comme bénéfique pour tous.

Les règles définitives, qui entrent en vigueur le 2 juin 2025, sont adoptées par les Conseil d'éducation des lycées avant le congé de Pentecôte. Elles sont intégrées à la charte scolaire, ou, si nécessaire, précisées dans le règlement d'ordre intérieur de chaque lycée. L'ensemble de ces règles fait l'objet d'une documentation claire et est diffusé à tous les membres de la communauté scolaire.

Trois niveaux de régulation

En conclusion du processus de concertation avec les partenaires scolaires, le ministère a laissé aux lycées le choix entre trois niveaux de régulation. Le niveau de restriction minimal est obligatoirement mis en œuvre dans tous les lycées du pays dès le 2 juin 2025 tandis que les mesures allant au-delà du niveau minimal seront implémentées progressivement à partir de cette date.

Une séparation physique pendant les cours

Six lycées limitent les restrictions au niveau minimal et obligatoire, dans lequel une règle simple s'applique : durant les cours, les smartphones et autres appareils connectés des élèves doivent être éteints et rangés hors de portée et de vue. Chaque lycée est chargé de mettre en œuvre cette règle de manière concrète, par exemple à travers des dispositifs de dépôt prévus en classe. Il s'agit d'une obligation minimale pour tous les établissements. Des exceptions peuvent être accordées, de façon ponctuelle, pour des usages pédagogiques validés par l'enseignant, en cas de besoins liés à la santé (notamment dans le cadre d'une télésurveillance médicale) ou en réponse à des besoins éducatifs spécifiques de l'élève.

Pour les six lycées qui ont opté pour ce modèle, il s'agit majoritairement de lycées qui n'ont pas de classes du cycle inférieur (École de Commerce et de Gestion, École nationale de santé du Luxembourg, École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg, Lycée technique pour professions éducatives et sociales) et qui accueillent donc des élèves ayant atteint une certaine maturité digitale.

Une limitation renforcée selon les lieux, les plages temporaires et l'âge

Au-delà de la salle de classe, les lycées ont pu aller plus loin et restreindre l'usage des smartphones et autres appareils connectés dans d'autres espaces ou à certains moments de la journée. Des zones comme le restaurant scolaire, le centre de documentation ou les lieux de vie commune peuvent être concernées. L'objectif est de limiter les distractions, encourager les échanges directs entre élèves et de créer un climat scolaire plus apaisé.

Ce modèle a été choisi par la grande majorité des lycées (27/38) et marque une volonté de passer à des restrictions supplémentaires. Il exige de la part des écoles la mise en œuvre d'un concept sur mesure, discuté avec leur communauté scolaire. Ces règles varient donc selon chaque établissement et leur mise en œuvre se fera progressivement dès le 2 juin 2025.

La plupart des lycées qui ont choisi ce modèle ont décidé de mettre en place des restrictions liées à des plages temporaires et/ou des lieux bien définis. Bibliothèque, escaliers et couloirs, restaurant scolaire, la salle *Jugendtreff* et les cours de récréation sont des lieux auxquels s'appliquent ces restrictions. Le recours aux restrictions liées à l'âge est moins fréquent, mais certains établissements ont choisi pourtant d'introduire des restrictions ciblées selon les niveaux scolaires. Ces mesures visent surtout les cycles inférieurs.

Quelques exemples :

- Au **Lycée Aline Mayrisch**, l'usage des smartphones est interdit au sous-sol et au premier étage — espaces fréquentés par les classes de 7^e à 5^e. Les smartphones y sont rangés dans des armoires verrouillées. Des endroits comme le *Jugendtreff* ou le café des élèves sont également déclarées sans smartphones.
- Le **Lycée technique du Centre** prévoit des restrictions d'utilisation des smartphones en fonction de l'appartenance de classe. Ainsi, les élèves du cycle inférieur n'ont pas le droit d'utiliser leur smartphone pendant toute la journée scolaire, y compris pendant toutes les pauses.
- Au **Lycée Robert-Schuman**, les élèves de 7^e à 4^e doivent déposer leur smartphone dans une armoire fermée à clé pour toute la matinée, y compris pendant les pauses (pour les classes de 5^e et 4^e, dû au chantier en cours, cette mesure interviendra seulement dès que les infrastructures le permettront). À partir de la classe de 3^e, les élèves utilisent une armoire non verrouillée, ce qui leur permet un accès libre à leur smartphone hors des cours.
- Au **Lycée de Garçons de Luxembourg**, les élèves des classes de 7^e, 6^e et 5^e doivent placer leur smartphone dans une pochette à fermeture magnétique pendant toute la durée de la journée scolaire. Cette mesure sera applicable dès la rentrée scolaire 2025/2026.
- Le **Lycée technique de Lallange** a décidé d'organiser tous les mercredis une rencontre de jeunes dite *handyfräie Mëttwoch* dans l'enceinte du *Jugendtreff*.
- Le **Bouneweger Lycée** restreint l'usage dans le restaurant scolaire et la cafétéria dans le cadre du projet éducatif *Unplug & Engage*.

- Le **Maacher Lycée** a instauré des zones de déconnexion clairement identifiées par un marquage au sol. L'objectif est de créer des temps de pause digitale et de recentrer l'attention des élèves sur les interactions sociales et les activités scolaires. Un espace *chill out* avec jeux, livres et journal scolaire imprimé, ainsi que des équipements ludiques au lycée, illustrent cette volonté. Ces initiatives s'inscrivent dans le projet d'établissement *Digital Balance*, visant à encourager un usage réfléchi des outils digitaux tout en valorisant les compétences humaines.

Une interdiction totale de l'utilisation du smartphone au lycée

Enfin, certains établissements appliquent une interdiction plus large des smartphones : dans ce cas, les élèves déposent leur téléphone au début de la journée scolaire et le récupèrent à leur sortie. Ce niveau de régulation vise à favoriser pleinement l'implication dans les activités scolaires et la vie collective.

Ce modèle, qui est également implémenté de manière progressive à partir du 2 juin 2025, a été choisi par cinq lycées (Lycée Bel-Val, Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl, Lycée Ermesinde, École internationale Gaston Thorn, École internationale Anne Beffort).

Accompagnement et évaluation des mesures

Afin d'assurer un suivi cohérent des nouvelles régulations, une phase d'observation aura lieu. Une réunion du Collège des directeurs de l'enseignement secondaire en juin sera une première occasion d'échanger sur les expériences des établissements lors du début de mise en œuvre.

En outre, le Collège des directeurs mettra en place un groupe de travail qui permettra des échanges réguliers entre les directions des lycées.

Le Collège se réunira encore en janvier 2026 pour un échange de bonnes pratiques. Ce sera l'occasion d'analyser les avantages et les limites des mesures mises en place, d'identifier les éléments spécifiques à certains contextes scolaires, ainsi que de détecter des tendances générales à l'échelle nationale.

En parallèle, l'Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire mènera une étude visant à analyser l'incidence des nouvelles régulations sur divers aspects du vécu scolaire et extra-scolaire des élèves. Cette étude se penchera sur plusieurs aspects clés, tels que le bien-être des élèves et leur comportement sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, l'étude s'intéressera au comportement social des élèves en dehors des heures de cours et à leur usage des médias après l'école. L'objectif est de mieux comprendre ces facteurs et leur influence sur le développement personnel des élèves, afin de trouver des pistes pour améliorer l'environnement éducatif.

Autres mesures pour renforcer la maturité digitale des jeunes

En plus des régulations autour des smartphones et autres appareils connectés mises en place pour chaque lycée, diverses mesures techniques seront implémentées voire renforcées. La mise en œuvre de ces mesures est guidée par les réflexions autour de la maturité digitale. Celle-ci est généralement estimée à 15 ans, un âge où le niveau de développement personnel, cognitif et émotionnel d'un jeune permet une utilisation plus autonome, responsable et réfléchie des outils digitaux.

Introductions de filtres de contenu et limitations d'accès au WIFI

Pour mieux protéger les élèves contre l'exposition à des contenus inappropriés voire dangereux, les mesures de protection des réseaux pédagogiques internes (Wi-Fi et câblés) sont renforcées. Les filtres

de contenu seront renforcés pour bloquer l'accès à des sites inappropriés ou potentiellement dangereux. Cette mesure est appliquée progressivement dès la reprise des cours après les congés de la Pentecôte.

Par ailleurs, l'accès au réseau Wi-Fi eduroam sera réservé aux élèves âgés de 15 ans ou plus, c.à.d. l'accès dans l'enceinte de l'école ne sera possible que pour les élèves ayant atteint la maturité digitale.

Vers une utilisation ciblée des iPads

L'iPad restera un outil de travail pour les élèves au lycée, mais son utilisation sera désormais davantage encadrée.

Une mesure importante de la nouvelle approche consiste à encadrer plus attentivement l'accès à un iPad pour les élèves de moins de 15 ans, âge estimé de la maturité digitale. Les nouveaux modèles garantissent un accès contrôlé, sécurisé et adapté à la maturité digitale des élèves. Ils remplaceront progressivement le programme *one2one* à partir de la rentrée 2025/2026. Dans une perspective de durabilité, les nouveaux modèles permettent également un usage plus efficace des ressources.

Ainsi, pour le **cycle inférieur**, deux modèles peuvent être choisis par les établissements.

- *iShare* repose sur le partage des iPads entre élèves au sein d'une même classe ou d'un groupe. Les tablettes sont utilisées ponctuellement, par binômes ou petits groupes, dans le cadre d'activités collaboratives. Ce modèle encourage le travail en équipe, tout en assurant une gestion flexible du matériel. Les appareils sont administrés via un système de gestion centralisé, qui permet une réinitialisation rapide entre deux sessions d'utilisation, ainsi qu'un contrôle des accès et des contenus.
- *iClass* vise une intégration complète des iPads au sein d'une ou de plusieurs classes. Un appareil est mis à disposition des élèves durant les cours et à domicile, permettant un usage pédagogique quotidien. Les iPads sont intégrés complètement dans le processus d'enseignement et d'apprentissage et sont utilisés pour un apprentissage interactif, des devoirs, des recherches et des travaux collaboratifs. Les enseignants intègrent les iPads dans leurs méthodes pédagogiques, en utilisant des applications éducatives pour améliorer l'enseignement. Comme pour *iShare*, l'usage est encadré via le même système de gestion centralisé.

Pour les **élèves du cycle supérieur**, l'encadrement est plus souple. Le concept *myDevice* adopte une stratégie d'allocation personnelle d'un appareil (iPad) pour préparer les élèves aux environnements digitaux et pour renforcer l'autonomie et la personnalisation de l'apprentissage des élèves. L'appareil devient la propriété de l'élève (ou de son représentant légal) dès sa remise. Le niveau de restriction appliqué via le système de gestion est plus souple que dans les modèles précédents, mais l'appareil reste intégré dans l'écosystème scolaire : il permet d'accéder aux applications éducatives, de recevoir les mises à jour de sécurité, et de garantir un fonctionnement cohérent avec les exigences des cours.

Lutte contre l'utilisation excessive des médias sociaux

En parallèle des mesures structurelles, le ministère déploie également le projet *Digital Well-being am Lycée*, une initiative de prévention ciblée contre l'usage excessif des médias sociaux chez les adolescents.

L'entrée au lycée marque une période charnière dans le développement personnel des jeunes. C'est une étape où ils construisent leur autonomie sociale, affirment leur identité et expérimentent de nouvelles formes d'interaction. C'est aussi à ce moment que le risque de surexposition aux écrans et de dépendance aux médias numériques devient particulièrement élevé, ce qui touche surtout les adolescents entre 12 et 15 ans, qui n'ont pas encore acquis une certaine maturité digitale et qui sont donc plus vulnérables.

Pour y répondre, le projet *Digital Well-being am Lycée* met l'accent sur le développement des compétences personnelles et émotionnelles nécessaires à une utilisation équilibrée et responsable des réseaux sociaux. Il ne s'agit pas d'interdire l'usage des plateformes digitales, mais de prévenir les usages excessifs et leurs effets délétères sur le bien-être des élèves.

La phase pilote de ce programme s'adresse prioritairement aux élèves de 6^e de l'enseignement secondaire, une tranche d'âge particulièrement concernée par une utilisation intensive d'internet et des médias sociaux. Le projet est coordonné par le Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires (CePAS) en collaboration avec le *Zenter fir exzessiivt Verhalen a Verhalenssucht (ZEV)*.

Lancé au cours de l'année scolaire en cours, le projet est mis en œuvre dans quatre lycées pilotes : le Lycée Edward Steichen, le Maacher Lycée Grevenmacher, le Bouneweger Lycée et le Lycée Nic-Biever Dudelange.